LE PROCÈS D'ASSISES : RÉCAPITULATIF



Les différents rôles :

<u>Le président de la cour</u> (le juge) : il mène les débats et participe à la délibération des jurés.

<u>La victime</u> (partie civile) : victime d'un crime, elle est auditionnée par les avocats et le président.

<u>Le prévenu (l'accusé)</u>: accusé d'un crime, il est interrogé par les avocats et le président.

<u>L'avocat de la défense</u>: il défend l'accusé et essaie de prouver son innocence ou réduire sa responsabilité.

<u>L'avocat de parties civiles</u>: il défend la victime et essaie d'obtenir une condamnation de l'accusé.

<u>L'avocat général (procureur)</u>: porteur de l'accusation au nom de la société, il propose une sanction pénale ou l'acquittement (le réquisitoire).

<u>Les témoins</u> : les personnes invitées par la cour pour comprendre le contexte de l'affaire.

<u>Les experts</u> : professionnels qui peuvent apporter des éléments scientifiques ou psychologiques sur le crime ou l'accusé.

<u>Les journalistes</u> : chroniqueurs judiciaires, ils informent sur le procès et peuvent dessiner le portrait des différents acteurs.

<u>Le jury</u> : les jurés, citoyens tirés au sort pour assister au débat et délibérer.

Le greffier : il prend en notes les débats et dresse le procès-verbal de l'audience.

Le déroulement du procès d'assises :

<u>Étape n°1</u> : le juge vérifie l'identité du prévenu et présente les faits qui lui sont reprochés.

Étape n°2 : interrogatoire du prévenu par le président et les avocats et les jurés.

Étape n°3: audition des experts par le président, les avocats et les jurés.

Étape n°4 : audition des témoins par le président, les avocats et les jurés.

Étape n°5 : audition de la victime par le président, les avocats et les jurés.

Étape n°6 : plaidoirie de l'avocat des parties civiles (avocat de la victime) .

Étape n°7: réquisitoire de l'avocat général.

Étape n°8 : plaidoirie de l'avocat de la défense (avocat de l'accusé).

<u>Étape n°9</u> : Lecture de la feuille des questions par le président (il pose les questions de la culpabilité de l'accusé et les lois concernées par le crime).

<u>Étape n°10</u> : délibération du jury et du président : culpabilité ou pas, et acquittement ou sanction pénale.

Étape n°11 : verdict du président.

FICHE DE PRÉPARATION : LE PRÉVENU

Vous êtes accusée du meurtre de Norbert Marot et vous vous défendrez pendant votre procès.

PRÉPARATION DU PROCÈS

- Recherches personnelles: Qu'est-ce qu'un prévenu? Que fait-il pendant un procès? Comment se défend-il?
- Préparez le procès avec vos avocats : Comment allez-vous vous défendre ?
- Connaître le « dossier Jacqueline Sauvage »
- Vous devrez connaître les étapes du procès pendant lesquelles vous intervenez (voir le scenario détaillé de l'audience dans la fiche « Reconstitution du procès ».)

VOS INTERVENTIONS PENDANT LE PROCÈS

Étape n°1: le président vérifie votre identité.

<u>Étape n°2</u> : le président vous appelle à la barre ; vous êtes interrogée par les juges, les avocats et les jurés.

<u>Étape n°10</u> : le Président vous demande si vous avez une dernière déclaration à faire avant de se retirer pour le délibéré.

<u>Étape n°1</u> : le Président vous demande de vous lever et va annoncer le résultat de la délibération.

PRISE DE NOTES RECHERCHES PERSONNELLES